

SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 JUILLET 2012

Le VINGT JUILLET DEUX MILLE DOUZE à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CASSIEN, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Maurice BERTHET, Maire.

Étaient présents : Daniel AILLOUD, Alain BERTHET, Maurice BERTHET, Sylvie BURLON, Daniel CHARAMELET, Michèle DESCOTES, Christine FESTAZ, Brigitte GALLOIS, , Bernard GERMAIN, Guy GUILMEAU, Max JOSSERAND, Marie-Geneviève MOREAU, Christine MOULIN, Fabien SILLON,

Étaient absents : Frédérick COTTAVE

Date de convocation : 13 juillet 2012

Ordre du jour : * Affaires financières : compte rendu réunion commission finances, attribution des subventions, régies* Projet réhabilitation écoles : demande de subvention

* Affaires scolaires : compte rendu du conseil d'école, effectifs* Urbanisme * Divers

Secrétaire de séance : Christine FESTAZ

Date d'affichage du compte-rendu : 27 juillet 2012

Après lecture, le compte-rendu de la séance du 15 juin 2012 est approuvé

DELIBERATION 2012-022 / DECISION MODIFICATIVE N°2- BUDGET 2012

Le Conseil approuve les modifications de crédits ci-dessous pour l'exercice 2012 :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 61522 : Entretien bâtiments		10 770.00 €
D673 : Titres annulés		100.00 €
D 022 : Dépense imprévues	10 870.00	

DELIBERATION 2012-023 / LOCATION DU GYMNASSE ANDRE GUILLERMOZ A L'AFIPAEIM DE VOIRON

Le Maire a été saisi d'une demande de l'AFIPAEIM de VOIRON pour l'utilisation du gymnase André GUILLERMOZ pour les activités de ses élèves le mercredi et le jeudi de 13h 00 à 16 h 00 pour l'année scolaire 2012-2013

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DONNE un avis favorable à cette demande, sous réserve d'adapter les créneaux horaires aux possibilités restantes après planning des associations locales et des écoles
- FIXE le coût de la location à 13 € 50 (treize euros 50) de l'heure,
- AUTORISE le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

DELIBERATION 2012-024 / LOCATION DU GYMNASSE ANDRE GUILLERMOZ A LA COMMUNE DE CHARNECLES

Le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Maire de CHARNECLES, sollicitant la commune pour la mise à disposition du gymnase André Guillermoz, pour la pratique de hand-ball, par l'Association Handball Club de Charnècles

Cette activité utiliserait le gymnase les mercredi de 20 h à 22 h, de septembre 2012 au 30 juin 2013.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DONNE un avis favorable à cette demande,
- FIXE le coût de la location à 13.50 € (treize euros 50) de l'heure,
- AUTORISE le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

DELIBERATION 2012-025 / REGIE D'AVANCE POUR FRAIS POSTAUX

Le Maire rappelle et donne lecture de la délibération du 28 mars 1996 décidant de la création d'une régie d'avances pour le règlement des frais postaux.

Il est nécessaire de réactualiser le montant maximum de l'avance consentie au régisseur.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal DECIDE de modifier l'article 2 de la délibération du 28 mars 1996 et de le remplacer par » le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à CENT SOIXANTE EUROS ».

DELIBERATION 2012-026/ SUBVENTIONS 2012 AUX ASSOCIATIONS

Christine MOULIN, adjointe aux finances, rappelle au conseil qu'une somme de 8325 € a été inscrite au budget primitif 2012 de la commune au titre des subventions aux associations.

Elle rappelle que, par délibération du 20 avril 2012, ont déjà été attribués 400 € au Sou des Ecoles pour le stage de voile des élèves de cours moyen et 400 € à l'Association des Jeunes Sapeurs-Pompiers pour l'organisation du rassemblement départemental.

Il convient maintenant de répartir tout ou partie du crédit restant.

Après en avoir délibéré, le conseil DECIDE d'attribuer les sommes suivantes aux associations

	SOMME ATTRIBUEE
- Les Amis de la Bibliothèque de ST CASSIEN	1000 €
- Subvention exceptionnelle pour 20 ans si manifestation particulière	200 €
- A.S.L. ST CASSIEN	300 €
- Amicale des Anciens Sapeurs -Pompiers de SAINT CASSIEN	200 €
- Sou Des Écoles de ST CASSIEN	400 €
- Sou Des Écoles de ST CASSIEN (versement aide du département)	284 €
- AMICALE BOULES ST CASSIEN	250 €
- COMITE DES FETES	200 €
- A.G.V ST CASSIEN/CHARNECLES	250 €
- A.C.C.A. ST CASSIEN	120 €
- X'COUNTRY CHARTREUSE (V.T.T.)	80 €
- Anciens Combattants ST CASSIEN	120 €
- F.R.A.P.N.A.	150 €
- Donneurs de Sang de la Région Voironnaise	150 €
- Association Patrimoine Voironnais	70 €
- A.F.I.P.A.E.I.M. Voiron	70 €
- A.C.M.I.	40 €
- ASEAI TULLINS	70 €
- CROIX ROUGE	100 €
- Association Intercommunale pour la Petite Enfance (R.A.M.)	2225 €
Total	6279 €

DELIBERATION 2012-027 / REHABILITATION DU BATIMENT « ECOLE DES MARRONNIERS » DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL

Le Maire :

-rappelle les différentes réunions de travail et délibérations concernant ce projet, dont le but est la réhabilitation du bâtiment communal scolaire dénommé Ecole Primaire des Marronniers :

- aménagement de la partie école au rez de chaussée (classe, entrée, rangement),
- transformation de l'appartement de fonction de l'étage en salle de classe
- rénovation de l'ancienne mairie en salle de garderie (création d'un sanitaire et accès dans la salle de classe du rez de chaussée)

-présente l'avant-projet définitif établi par le service SAO de la CAPV dans le cadre de la convention du 16 mai 2012.

L'enveloppe financière s'élève à 223 968 € HT, répartie comme suit :

Travaux de réhabilitation	= 183 900 € HT
Location Préfabriqué	= 10 000 € HT
Bureau de contrôle, CSP	= 8 000 € HT
Honoraires SAO CAPV	= 22 068 € (non soumis TVA)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE ce projet en précisant qu'il sera exécuté de février à août 2013, pour être opérationnel à la rentrée de septembre 2013,
- S'ENGAGE à respecter les critères d'éco conditionnalité prévus dans le dossier,
- SOLLICITE de Monsieur le Président du Conseil Général une subvention au titre la réhabilitation des bâtiments communaux, dont le plan de financement envisagé est:
 - o Subvention du Conseil général : 58 000 €
 - o Emprunt : 90 000 €
 - o Fonds libres : 75 968 €
 - o TVA financée par trésorerie communale

DELIBERATION 2012-028 / MISE EN CONFORMITE DE LUMINAIRES D'ECLAIRAGE PUBLIC -DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES S.E.D.I.

Daniel CHARAMELET, adjoint en charge des travaux, présente au conseil le devis établi par le service travaux et maintenance de la CAPV (non soumis à TVA), pour le remplacement de 11 luminaires équipés de lampes à vapeur de mercure par des luminaires équipés de lampes sodium haute pression.

Le coût total de ces installations est de : 5 214.24 € (cinq mille deux cent quatorze euro 24 ct)

Le Conseil, après en avoir délibéré,

- DECIDE de faire exécuter ces travaux dans le courant de l'année 2013,
- SOLLICITE de Monsieur le Président du SEDI une subvention aussi élevée que possible au titre de la mise en conformité du réseau et de la maîtrise de l'énergie.

La séance est levée à 21 h

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Maurice BERTHET			
Daniel CHARAMELET		Michèle DESCOTES	
Daniel AILLOUD		Christine FESTAZ	
Christine MOULIN		Brigitte GALLOIS	
Guy GUILMEAU		Bernard GERMAIN	
Alain BERTHET		Marie-Geneviève MOREAU	
Sylvie BURLON		Max JOSSERAND	
Frédéric COTTAVE	ABSENT	Fabien SILLON	